

Jean ADOUE
1 rue du Bourg
65250 La Barthe de Neste
Secrétaire de l'association
LA BARTHE INITIATIVE
TEL :05 62 98 13 88 ou 06 73 03 88 69
email jean.adoue@hotmail.fr

aux représentants des médias

Historique du refus du Wimax dans les Hautes Pyrénées

En janvier 2010 le conseil général signait un contrat de partenariat public privé avec la société AXIONE (filiale de BOUYGUES) pour l'équipement Haut débit internet pour le département . L'offre concurrente de France Télécom n'était pas retenue. Le bulletin de communication du C. G titrait alors : « **le haut débit jusqu'aux étoiles** »

Le contrat prévoyait la mise en place d'un nouveau réseau de fibre optique le long des grands axes de circulation, en parallèle avec celui de France Télécom pour fournir l'accès à la fibre pour les hôpitaux ,cliniques, établissements scolaires, établissements du Conseil général et quelques entreprises situées sur les zones industrielles importantes.

Pour les zones éloignées de la fibre (zones blanches) l'opérateur a proposé un réseau d'antennes Wimax sur une cinquantaine de pylônes , réparties sur tout le territoire du département.

A la quasi unanimité (Philippe LAVAL canton de Tarbes III a voté contre et Chantal ROBIN - RODRIGO était absente lors du vote) **le conseil général a voté pour ce projet**

Pour les utilisateurs qui resteraient à desservir, il serait fait appel au satellite.

Examen du projet : Selon P. LAVAL, il a été mené au pas de charge (voir son blog) Les conseillers ont accepté de se décider sans trop savoir à quoi ils engageaient le département pour une durée de 22a ns !

Information des autres élus et de la population : tous ont reçu les n° du bulletin « le Conseil général en action » rédigés avec les arguments commerciaux de l'opérateur.

Les maires qui devaient recevoir une antenne wimax sur leur commune ont été invités à publier les arrêtés de non opposition aux autorisations préalables déposées par l'opérateur, le plus rapidement possible en plein mois de juillet.

Certains ont évité parfois d'informer leur conseil municipal, d'autres ont falsifié les délibérations, d'autres (à HIIS) ont accordé l'implantation près du territoire habité de la commune voisine(VISKER) et loin des habitations de leurs concitoyens.

Quelques rares maires, poussés par leur conseil municipal ont refusé l'implantation sur les parcelles communales. L'opérateur s'est alors adressé à des particuliers intéressés.

Les autres maires, laissés dans l'ignorance totale du projet, ont reçu ,enfin, le 10 novembre 2010 une lettre en cinq pages de la présidente du C.G. accompagnée d'un document sur le danger des ondes, document n'ayant aucune valeur scientifique.

Ainsi aucune information contradictoire préalable n'a été réalisée ni auprès des élus et encore moins de la population.

La plupart des maires ignorent que des émetteurs de téléphonie mobile seront fixés sur les pylônes du Wimax. Les citoyens eux aussi n'ont jamais été informé de ce point essentiel par le Conseil Général.

La réaction de la population au déploiement du Wimax

C'est à Labastide (canton de La Barthe de Neste) que les représentants de l'opérateur très sûrs d'eux et même arrogants, ont essuyé une opposition de certains conseillers. Le maire, bien que favorable, devra transmettre le refus d'implantation de

l'antenne sur la commune. Devant ce refus, le Secrétaire Général de la Préfecture,(le préfet actuel venait de prendre ses fonctions) accordera l'autorisation violant ainsi la souveraineté du conseil municipal de Labastide.

Un recours auprès du T.A. de PAU est alors introduit.

A HECHES , une configuration semblable se présente et c'est la présidente du C.G. qui convoque en urgence le conseil pour lui demander de se renier et de revoter en faveur de l'implantation. Elle obtiendra le maintien du refus initial et le renforcement de l'opposition au projet d'antenne sur la commune.

Plusieurs associations se créent et la première réunion publique à Hèches le 10 septembre réunit 180 personnes.

A ce jour, onze associations sont constituées dans les villages où sont prévues des implantations de pylônes. Nous avons organisé 12 réunions publiques qui ont intéressé un public nombreux (de 80 à 200 personnes selon les lieux) très attentif aux différents exposés

La présidente du Conseil Général a accepté de recevoir une délégation des associations le 17 décembre 2010. Elle reste « accrochée à ses antennes ». Elle a éludé les questions et interpellations gênantes devant une dizaine de conseillers généraux qui sont restés absolument silencieux.

Les représentants de HP Numérique et Axione ont ressorti leurs arguments commerciaux.

La consultation des différents documents de ce dossier nous permet d'affirmer que l'implantation du Wimax a été proposée par l'opérateur, lequel sait pertinemment que son exploitation ne génèrera aucun profit, bien au contraire.

Les 49 pylônes géographiquement bien répartis sur le tout département serviront de support pour la téléphonie mobile, permettant ainsi à **l'opérateur BOUYGUES de se constituer une couverture de l'ensemble du département avec une exploitation qui, elle, sera particulièrement juteuse.**

Sachant la présidente « embarrassée » par ce dossier à la veille des élections cantonales de mars prochain où se joue son poste de présidente socialiste,(Le PRG est en embuscade depuis 2008) nous lui avons proposé de **sortir, par le haut,** de cette situation en lui adressant, avec copie au préfet, la lettre ci-jointe qui rappelle la règle de droit administratif dite « **du fait du prince** »

En plus de cette démarche, et à l'image de la plainte contre X des bourguignons contre le Wimax,(voir A.F.P. WIMAX) nous avons préparé avec notre avocat, une plainte contre X qui sera déposée au nom de chaque association mais aussi par tout citoyen qui refuse le déploiement de cette technologie nocive.

Je vous adresse en pièces jointes le contenu de cette plainte afin qu'elle puisse éventuellement servir à d'autres citoyens engagés dans le même refus.

Nous ferons **le vendredi 21 janvier à 10h auprès du greffe du tribunal de Tarbes,** un **dépôt groupé** de ces plaintes auprès du greffe du Tribunal d'instance de Tarbes en y conviant la Presse.

Nous vous proposons un point de presse, ce vendredi à 10h , pour faire le point sur ce dossier.

Merci de relayer **notre refus d'une technologie nocive et dépassée,** qui cache la possibilité pour Bouygues Télécom de se **constituer un réseau pour la téléphonie mobile qui couvrira tout le département.**

Pour toutes les associations et les citoyens engagés dans ce refus et proposant des solutions alternatives viables. Jean ADOUE